

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

5 NOVEMBRE 2003

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU ROYAUME DU MAROC
INSTITUANT UN COMITE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE COMITE MIXTE EN SA PREMIERE SESSION
(BRUXELLES, 24 AU 28 SEPTEMBRE 2003) (1)

(1) Voir Doc. Conseil n°s 383 (2002-2003) n° 1.

RESOLUTION

SUR LA COOPERATION GOUVERNEMENTALE

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et le Parlement de la Communauté française de Belgique, réuni au terme de sa première session à Bruxelles;

Considérant les perspectives très prometteuses qu'ouvrent les relations privilégiées existant entre le Royaume du Maroc et la Communauté française de Belgique;

Soucieux d'inciter les gouvernements respectifs et les opérateurs économiques publics et privés à accroître et diversifier leurs échanges et leur coopération;

Considérant l'importance des accords existant entre les gouvernements de la Communauté française de Belgique et du Royaume du Maroc et l'action de différents comités de coopération donnant lieu à des projets de coopération entre la Communauté française de Belgique et le Royaume du Maroc;

Etant donné l'intérêt que portent les deux institutions parlementaires à la réalisation de ces projets de coopération :

- Décide qu'à chaque rencontre du Comité mixte, un point intitulé « suivi des accords de coopération entre la Communauté française de Belgique et le Royaume du Maroc » soit inscrit à l'ordre du jour et ce afin que les membres du Comité mixte de coopération interparlementaire puissent procéder régulièrement à une évaluation des programmes mis en œuvre dans le cadre des accords et apprécier, le cas échéant, leur application;

- Demande à leur gouvernement respectif d'encourager la coopération entre le Royaume du Maroc et la Communauté française de Belgique, étant donné l'impact de cette coopération sur le rapprochement des deux peuples;

- Salue le niveau de coopération culturelle entre les deux parties et suggère l'organisation d'événements culturels en alternance au Maroc et en Belgique, afin de consolider les contacts et les échanges entre les deux peuples.

RESOLUTION

SUR L'EVOLUTION INSTITUTIONNELLE AU MAROC ET EN COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et le Parlement de la Communauté française de Belgique, réuni au terme de sa première session à Bruxelles :

— Ayant débattu des évolutions institutionnelles et des réformes politiques introduites au Maroc et en Communauté française de Belgique;

— Ayant pris acte des retombées positives de ces évolutions sur la situation générale dans les deux pays et sur leurs relations bilatérales;

— Etant conscient de la dimension économique et sociale de ces réformes;

— Exprime sa satisfaction de voir les relations du Royaume du Maroc et de la Communauté française de Belgique se consolider et de voir les deux parties partager des valeurs nobles telles que la démocratie, le respect des droits humains, la modernité et la tolérance;

A cet égard:

- Les représentants du Parlement de la Communauté française de Belgique ont salué les évolutions très positives survenues au Maroc et les réformes politiques et institutionnelles, dont en particulier le processus de régionalisation;

- Le Comité mixte de coopération interparlementaire s'engage à œuvrer à l'approfondissement des relations économiques, politiques et culturelles entre l'Union européenne et ses composantes, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part;

- Il invite les gouvernements respectifs à agir dans ce sens et exprime la volonté des deux institutions parlementaires de soutenir cette action.

RESOLUTION

SUR LA POLITIQUE D'EGALITE A L'EGARD DES FEMMES

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Parlement de la Communauté française de Belgique et la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, réuni au terme de sa première session à Bruxelles, le 26 septembre 2003;

— Après avoir débattu de la situation et de la participation des femmes en politique et de la politique d'égalité à l'égard des femmes au Maroc et en Communauté française de Belgique;

— Considérant que les femmes constituent plus de la moitié de la population et de l'électorat mais qu'elles restent largement sous-représentées aux postes de décisions politiques et publiques;

— Considérant également que, malgré l'existence d'une égalité de droit, le partage des pouvoirs et des responsabilités entre femmes et hommes ainsi que l'accès aux ressources économiques, sociales, culturelles et scolaires demeurent inégalitaires en raison de la persistance de modèles traditionnels de répartition des rôles;

— Considérant que la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décisions politiques et publiques fait partie intégrante des droits de la personne humaine et qu'elle représente un élément de justice sociale ainsi qu'une condition nécessaire à un meilleur fonctionnement d'une société démocratique, mais également à une meilleure qualité de vie pour tous;

— Conscient de l'intérêt que portent nos deux institutions à l'intégration de la femme dans le développement de la société et à sa participation dans la gestion des affaires publiques;

— Conscient de la dimension juridique suscitée par l'interaction sociale entre les communautés marocaine et belge;

— Invite nos Assemblées respectives à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes en reconnaissant qu'un partage équitable du pouvoir décisionnel entre femmes et hommes d'horizons et d'âges différents renforce et enrichit la démocratie;

— Encourage la protection et la promotion de l'égalité des droits civils et politiques des femmes, y compris le droit d'éligibilité;

— Encourage des mesures visant spécifiquement à stimuler et soutenir chez les femmes la volonté de participer à la prise de décisions dans la vie politique et publique;

— Encourage les programmes Nord-Sud d'éducation et de développement locaux en faveur des femmes marocaines en milieu rural;

— Soutient les programmes éducatifs d'alphabétisation mis en œuvre tant au Maroc qu'en Communauté française de Belgique au profit de la communauté marocaine;

— Invite les gouvernements respectifs à se pencher sur les problématiques et les questions suscitées par les mariages mixtes belgo-marocains et à veiller à ce que des solutions négociées prennent en considération les législations en vigueur dans les deux pays;

— S'engage à assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière de participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision dans la vie politique et publique et de soumettre des rapports réguliers sur les mesures entreprises et les progrès accomplis dans ce domaine lors des prochaines rencontres du Comité mixte;

— Salue les mesures prises au Maroc visant à favoriser l'implication de la femme dans la vie politique. Il se réjouit de voir un grand nombre de femmes marocaines accéder à la Chambre des représentants.

**Composition de la délégation
de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc**

M. Abdelwahad Radi, Président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc (USFP),
M. Nouredine Mediane, premier vice-président (PI),
M. Hassan Maaouni, deuxième vice-président (MP),
M. Mohammed Oudour, quatrième vice-président (RNI),
M. Mustapha Yaacoubi, secrétaire de la Chambre des représentants (Alliance socialiste),
M. Jamal Bounhir, secrétaire de la Chambre des représentants (UD),
M. Ali Rahimi, secrétaire de la Chambre des représentants (UC),
Mme Nouzba Skalli, députée (Alliance socialiste),
M. Ahmed Agzoul, conseiller au cabinet du Président,
M. Mohammed Doukha, attaché de presse au cabinet du Président,
M. Mohammed Hasnaoui, chef de service.

**Composition de la délégation
du Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles**

Mme Françoise Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française de Belgique (MR),
Mmes Amina Derbaki-Sbaï, Christine Defraigne, députées, sénatrices de Communauté (MR),
Mme Sfia Bouarfa, députée, membre du Bureau, sénatrice de Communauté (PS),
M. Jean-François Istasse, député, sénateur de Communauté (PS),
Mme Bernadette Wynants, députée, membre du Bureau (ECOLO),
M. Denis Grimberghs, député (cdH),
M. Christian Daubie, secrétaire général du Parlement de la Communauté française de Belgique,
Mme Viviane Gerard, chef du service des Commissions et des Relations interparlementaires.